

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1979 B 06383
Numéro SIREN : 316 580 869
Nom ou dénomination : PIERRE ET VACANCES

Ce dépôt a été enregistré le 24/08/2022 sous le numéro de dépôt 111697



2211173401



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE PARIS

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
PROCES VERBAL DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : PIERRE ET VACANCES

Numéro RCS : 316 580 869

Numéro Gestion : 1979B06383

Forme Juridique : Société anonyme

Adresse : L'Artois
11 R DE CAMBRAI
75947 PARIS CEDEX 19

Numéro du Dépôt : 2022R111697 (2022 111734)

Date du Dépôt : 24/08/2022

- Type d'acte : Ordonnance

Date de l'acte : 23/08/2022

Décision 1 : Nomination de commissaire aux apports

fait à Paris, le 24 août 2022

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

N° R.G. : 2022040429
N° Sous-répertoire : 2022000074
N° Gestion : 1979B06383
N° SIREN : 316580869 RCS de Paris

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :
24 AOUT 2022
Sous le N° : **11 697**

ORDONNANCE

Nous, président du tribunal de commerce de Paris,

A la requête de :

SA PIERRE ET VACANCES

Nommons : *M. Pego BOURSIER - LONGY*

Demeurant : *M rue de Rome - 75008 Paris*

En qualité de commissaire aux apports

Disons que ce mandat de justice, confié au commissaire à titre strictement personnel compte tenu de ses compétences, ne peut en aucun cas être sous-traité.

Disons que le commissaire ci-dessus désigné pourra se faire assister par un ou plusieurs experts de son choix dans l'accomplissement de sa mission.

En cas de contestation sur le devis du commissaire, celle-ci pourra être soumise à notre appréciation soit pour révision du devis, soit pour dessaisissement du commissaire désigné et nomination éventuelle d'un autre commissaire.

Disons que le commissaire communiquera aux organes de direction, de surveillance ou de contrôle (le cas échéant) des sociétés concernées une **attestation d'indépendance et d'impartialité** pour exécuter sa mission. **La présente nomination ne prendra effet qu'à dater de la délivrance de ce document.**

Disons qu'à la fin de sa mission, le commissaire nous adressera ce document selon les modalités décrites dans la lettre qui lui a été adressée.

Disons que le commissaire disposera d'un délai qui ne pourra pas être inférieur à trente cinq jours pour exécuter sa mission, et ce, à compter de la date de la présente ordonnance.

Disons qu'en cas d'empêchement, le commissaire nommé devra, sans délai, se désister et nous aviser de sa décision ainsi que la société requérante, afin de procéder immédiatement à la désignation d'un commissaire en remplacement.

Disons que le commissaire nous exposera l'accomplissement de sa mission après avoir invité les dirigeants à nous faire part de leurs éventuelles remarques et observations sur celle-ci.

Disons qu'une copie de la présente ordonnance sera déposée par le greffier au dossier de la société, en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Liquidons les dépens de la présente ordonnance à la somme de 30,04€ (dont TVA 4,02€).

Le greffier

AM DECOURCELLE



Fait à Paris le *23 août 2022*
Le président du Tribunal
Pour le Président
Le Délégué général
M. MICHEL TEYTU